



ESD Plongée

93200 SAINT DENIS

ASSOCIATION LOI DE 1901 - AFFILIÉE À LA FFESSM – 07 93 0713
MAIL : info@esdplongee.fr – SITE INTERNET : www.esdplongee.fr

Saison 2018 – 2019

Modalités d'inscription

Imprimer tout le dossier en recto-verso.

Lire le Règlement Intérieur du club puis compléter le bulletin d'inscription. Si le document est le formulaire complété sur ordinateur, le sauvegarder puis l'imprimer. Si le document est complété à la main, merci d'écrire lisiblement. Voir ci-dessous pour le choix de la séance.

Choisir un médecin dans la liste disponible ou via le lien internet.

Compléter le questionnaire de santé et le remettre au médecin.

Lui faire signer les deux certificats médicaux, un à conserver, l'autre à donner au club avec le bulletin d'adhésion et le règlement.

Seuls les certificats établis sur le formulaire mis à disposition (ou modèle disponible sur le site de la FFESSM) et postérieurs au 1^{er} juillet 2018 seront acceptés.

Choix de la séance

Afin de garantir à chacun le meilleur accueil, la disponibilité du matériel et des encadrants, il faut choisir au moment de l'inscription soit l'une des deux séances du mercredi ou du vendredi, soit une session du samedi.

Le Comité Directeur, en concertation avec les moniteurs, essaiera de satisfaire les demandes en procédant à des regroupements par niveau.

L'inscription pour le jour choisi sera ensuite confirmée ou non.

Pour les séances du samedi, l'inscription sera validée en fonction des places disponibles (3 à 6 places par cycle).

Inscription aux séances

Pour permettre à un maximum d'adhérents de participer aux entraînements, il faudra également confirmer sa venue à chaque séance en utilisant un formulaire hebdomadaire en ligne (<http://esdplongee.fr/participation-seances.htm>) et disponible jusqu'au lundi soir.

Cela permet de confirmer sa venue sur la séance choisie, ou de se mettre en liste d'attente pour la seconde séance, ou d'annoncer sa non participation à sa séance normale afin de la laisser à disposition d'un autre adhérent inscrit en liste d'attente.

Un message (SMS) de confirmation sera adressé chaque mardi à ceux qui se seront enregistrés ou inscrits en liste d'attente pour les séances à venir.

En cas de non inscription, la participation aux séances ne pourra être garantie. Les inscriptions tardives pourront être demandées par mail et ne seront acceptées que dans la limite des disponibilités, même pour la séance prioritaire.